

M. l'Orateur: Le député de Peace River a déposé auprès de la présidence l'avis requis en vertu de l'article 26 du Règlement. Dans sa brève déclaration, le député demande un débat d'urgence sur les politiques du gouvernement en matière de chômage, ou d'emploi, selon le cas.

Les députés n'ignorent pas que pendant la session en cours la Chambre a étudié en maintes occasions les politiques économiques du gouvernement et, en particulier, la situation de l'emploi. Dans les circonstances, je ne crois pas que la question dont on veut discuter soit véritablement urgente et qu'on en exige l'examen immédiatement, comme l'exige le Règlement.

Comme les députés le savent, le Règlement exige aussi que la présidence tienne compte de la possibilité que la question soit débattue dans un délai raisonnable autrement que dans un débat d'urgence. Il me semble que les occasions de ce genre seront fort nombreuses et que la question sera débattue dans un délai raisonnable par d'autres moyens. En conséquence, la présidence doit décider que l'article 26 du Règlement ne s'applique pas aux circonstances dont a fait état le député de Peace River.

LE MANQUE DE CONFIANCE DANS LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, étant donné votre décision, j'hésite un peu à présenter cette motion, mais je le ferai quand même. Je demande à proposer, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement afin de discuter d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, savoir, le manque de confiance dans les politiques économiques du gouvernement exprimé par l'ancien ministre des Communications dans les déclarations qui ont suivi sa démission du cabinet.

M. l'Orateur: Le député de York-Sud (M. Lewis) a aussi avisé la présidence qu'il songeait à proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement. En toute déférence, je dois dire, comme il s'en doutait déjà, que les remarques que vient de faire la présidence s'appliquent sur plusieurs points à sa motion.

Le député propose un débat qui est essentiellement une motion de défiance. A cet égard, sa proposition diffère de celle du député de Peace River sans pour autant pouvoir se justifier aux termes de l'article 26 du Règlement.

Comme le député le sait, les motions de défiance sont normalement proposées par la Chambre à l'occasion du débat sur le discours du trône, de débats sur le budget ou à propos de motions de subsides. Comme on peut raisonnablement prévoir un débat sur le budget dans un très proche avenir, et vu qu'il reste encore plusieurs jours prévus d'ici la fin de la présente période de subsides, la présidence, selon moi, ne serait pas justifiée de proposer l'étude d'une motion d'ajournement aux fins d'un débat qui porterait essentiellement sur une motion de défiance.

Les députés savent que je n'aime pas leur rappeler qu'il leur reste encore à étudier ces motions de subsides,

mais il se peut que nous en soyons presque au point où la présidence peut difficilement oublier que, d'ici la fin de la période courante, il reste encore 13 de ces motions à étudier.

J'ai également évoqué la possibilité d'un débat sur le budget. La présidence n'en sait pas plus long là-dessus que les députés qui ne font pas partie du gouvernement, mais je me fie à ce qu'a dit ou laissé entendre à ce propos le ministre des Finances.

Voilà pourquoi je ne juge pas opportun d'accepter aujourd'hui un débat sur cette motion présentée en vertu de l'article 26 du Règlement.

QUESTIONS ORALES

LES FINANCES

LE COURS DU DOLLAR CANADIEN—LES EXPORTATIONS— LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Finances une question sur le niveau du dollar canadien, car il y a déjà près d'un an qu'il a annoncé la décision de le laisser fluctuer. Je doute qu'on puisse nier que la chose a eu de graves répercussions sur nos exportations, surtout de produits ouvrés. Nous dirait-il s'il compte laisser les choses suivre leur cours normal ou s'il a l'intention d'annoncer une nouvelle politique monétaire, tenant compte du cours des devises étrangères?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il va de soi que si j'avais une déclaration à faire sur la stabilisation du dollar, je la ferais de la façon habituelle.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je rappellerai au ministre qu'il le répète depuis près d'un an. Tout en comprenant sa position, je lui demanderais si la Chambre peut s'attendre à une déclaration prochaine sur une politique du gouvernement relative au dollar canadien pour que nous-mêmes et le pays, surtout les hommes d'affaires, ayons une idée de l'objectif du gouvernement? Fera-t-il cette déclaration?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami peut normalement s'y attendre quand je prononcerai à la Chambre mon discours sur le budget.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre peut-il nous dire quand le discours sur le budget aura lieu et nous assurer qu'à cette occasion, il fera une déclaration sur les buts et la politique de son gouvernement concernant la valeur du dollar canadien?

L'hon. M. Benson: Mon honorable ami ne saurait s'attendre à un discours sur le budget ce mois-ci. Lorsque je le prononcerai, probablement le mois prochain, je commenterai cette importante question.